

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi est imparfait. Il ouvre la porte à la privatisation de la Société canadienne des postes. Il ne règle en rien le problème des relations de travail. Il ne fait rien pour modifier la direction de la société. Tant que la direction restera la même, il ne sera pas possible de modifier les attitudes qui nuisent à cette société et qui empêchent cet important service d'évoluer normalement.

Je demande à la Chambre de rejeter ce projet de loi à cette étape et de renvoyer cette mesure inacceptable au gouvernement en lui demandant d'adopter une tactique complètement différente à l'endroit du service au public que la Société canadienne des postes est chargée d'assurer.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon ami, le député de Victoria, de me fournir cette occasion de prendre la parole. Lui et moi devons assister à la même réunion, cet après-midi. Je lui sais donc gré de me permettre de participer dès maintenant au débat en troisième lecture du projet de loi à l'étude, car je n'aurais pas pu le faire plus tard cet après-midi.

J'ai quelques observations à faire au sujet des interventions précédentes. Mon collègue, le député d'Essex-Kent, en a parlé avec éloquence et beaucoup d'à-propos ce matin. Le dernier à prendre la parole a été le député de Cochrane—Supérieur, le dernier libéral s'entend. Je n'oublie pas le député de Victoria. Tous deux ont mis en relief la dimension humaine de ce qui est en train d'arriver à la Société canadienne des postes.

Je m'oppose avec véhémence à ce projet de loi. Si des mesures s'imposent à l'égard de la Société canadienne des postes, ce ne sont certes pas des mesures de privatisation, ni l'élaboration d'un projet de loi qui amorce le processus de privatisation. De telles mesures rangent les employés dans une catégorie à part. En substance, ils pourraient acheter des actions, mais des actions sans droit de vote. Je ne veux pas entrer dans les détails du projet de loi, car il a été discuté en comité.

• (1255)

À mon avis, le principe du projet de loi remet en question tout le fonctionnement du service postal au Canada. Je vais vous lire un passage, pour clarifier les

choses et pour mettre un peu en perspective l'exposé relativement court que je ferai ici ce matin.

Lorsque cette société d'État a été créée en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, son mandat comportait cinq ou six principes. C'est le premier principe qui me préoccupe et qui se lit ainsi: «L'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses prestations et ses produits. . .» — je souligne «prestations.» — «. . . à l'évolution de la technologie des communications.»

Si, par certains des exemples qu'on a donnés au cours des 10 dernières minutes à la Chambre, on veut faire évoluer la technologie des communications, soit les communications entre deux êtres humains, alors j'estime que nous sommes très loin du but recherché.

Le mandat conféré en 1986 à la Société canadienne des postes pour qu'elle ferme 5 221 bureaux de poste ruraux—pas urbains, mais ruraux—causant ainsi la perte de 10 000 emplois, progresse rapidement. On me dit que 1 200 de ces bureaux de poste ont été fermés dans les régions rurales et qu'environ 3 200 personnes ont perdu leur emploi. Le seul fait que des personnes aient perdu leur emploi, alors que 1,6 million de Canadiens sont actuellement en chômage, rend la situation ignoble et honteuse. D'une façon générale, c'est très inquiétant.

Je vais vous donner un exemple. C'est le plus récent que je puisse citer, mais il pourrait y en avoir et il y en a effectivement bien d'autres. Je ne blâme pas les fonctionnaires en cause. Lorsqu'on est fonctionnaire et qu'on travaille pour une société d'État ou pour le gouvernement, on a un mandat et des instructions à exécuter. Sinon, on est congédié. Or, qui veut être congédié de nos jours, étant donné le taux de chômage? Si on perd son travail, on n'aura peut-être pas droit à l'assurance-chômage, à cause d'une autre initiative récente du gouvernement.

Je cite ici l'exemple de Spaniards Bay qui est une localité de ma circonscription comptant environ 3 000 habitants. Ayant fixé la réunion pour décembre à la dernière minute, nous avons réussi à l'annuler et à la reporter après Noël. Aussi, le 10 janvier, les représentants de la société sont venus rencontrer les représentants élus de Spaniards Bay. Je n'ai pu assister à cette réunion.

Le représentant politique, le député de l'Assemblée législative, m'a dit que, à cette réunion et en fait à la réunion de suivi, toutes les objections possibles avaient été soulevées pour montrer pourquoi Spaniards Bay, qui